

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150302_05

Séance du 2 mars 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14

Date de la convocation :

22 février 2015

Date d'affichage :

09 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration à Nicolas GRIFFOND) Anne-Marie MIVELLE (procuration à Lydie CHANEZ) Jérôme BORNE (procuration à Jean-Yves QUETY) Jean-Marie GIROD (procuration à Nelly GIROD).

Mme Carmen VALLET a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2014
Budget annexe « Eau et assainissement »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 40 600,05 €
- les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 36 119,11 €
- par conséquent, l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 76 719,16 €

- les résultats antérieurs d'investissement sont de - 489 450,91 €
- le résultat d'investissement de l'exercice est de 88 117,39 €
- par conséquent, l'exercice 2014 a généré un déficit d'investissement de - 401 333,52 €

Considérant les restes à réaliser 2014 d'un montant de - 32 600 € en dépenses et de 433 900 € de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

s'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte c/1068 : 33,52 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte c/r002 : 76 685,64 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



L'adjoint au maire,

Claude PAGET